

ENSEMBLE AUTOUR DE L'ARGENS ET SES AFFLUENTS

► LETTRE D'INFORMATION DU PROGRAMME D'ACTIONS
DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Actu

Retour sur les **Premières** **rencontres** **territoriales** **Argens et** **affluents**

Crédits photos : Conseil général du Var (63) - Chambre d'agriculture du Var - Conception et réalisation : MAYANE



Les Premières rencontres territoriales Argens et affluents se sont tenues le 5 février dernier à Draguignan. Co-organisées par le Département du Var et le Syndicat mixte de l'Argens, elles ont rassemblé les acteurs de la gestion des cours d'eau et de la prévention des inondations.


**CONSEIL
GÉNÉRAL**

N°7 - Mars 2015

UNE GESTION EFFICACE DES COURS D'EAU NÉCESSITE...



UNE PRISE EN COMPTE GLOBALE DE L'AMONT À L'AVAL

Les actions réalisées localement ont des conséquences sur l'ensemble du bassin versant



DES APPROCHES COMPLÉMENTAIRES

La gestion des cours d'eau comprend de nombreux aspects qui doivent être compatibles entre-eux (qualité des milieux, ressources en eau, risque inondation, etc.)

Seuil sur la Nartuby



UN DÉVELOPPEMENT URBAIN RÉFLÉCHI

Les documents d'urbanisme doivent prendre en compte les cours d'eau et les actions de prévention des inondations

Érosion de berge en 2010 (La Motte)



UNE RENCONTRE POUR PARTAGER UNE VISION D'ENSEMBLE DE LA SITUATION

Une gestion concertée des milieux aquatiques et du risque inondation

Le 5 février dernier, le Conseil général du Var et le Syndicat mixte de l'Argens ont organisé les **Premières rencontres territoriales Argens et affluents** dans les locaux du pôle culturel Chabran à Draguignan.

Les principaux acteurs du territoire étaient présents pour échanger sur le contexte réglementaire et les outils de la gestion des cours d'eau, ainsi que sur l'avancement des programmes d'action en cours.

Un point sur les actions de prévention

Le PAPI d'intention Argens et affluents, piloté depuis 2013 par le Conseil général du Var, a permis de définir la stratégie globale de réduction du risque inondation sur l'ensemble du bassin versant. Dès 2016 le **PAPI complet** devrait prendre la relève et sera porté par le nouveau Syndicat mixte de l'Argens (SMA).

PAPI D'INTENTION	PAPI COMPLET
PILOTÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU VAR	PILOTÉ PAR LE SMA
<ul style="list-style-type: none">Réalisation des premières actionsAppui à la création d'une nouvelle structure porteuseÉlaboration du PAPI complet	<ul style="list-style-type: none">Mise en oeuvre dans la durée du programme d'action
 Depuis 2013 Entre 2 ans et demi et 3 ans	 À partir de 2016 Entre 5 et 6 ans renouvelables

Les grandes dates du PAPI

15/06/2010	Inondations historiques du bassin versant de l'Argens
19/12/2012	Labellisation sans réserve du dossier d'agrément
19/06/2013	Signature de la convention-cadre du PAPI d'intention
01/07/2013	Lancement du processus de création du futur Syndicat mixte
03/02/2014	Arrêté préfectoral portant création du Syndicat mixte de l'Argens
03/10/2014	Adoption des premiers statuts du SMA et élection de son président (O. Audibert-Troin) et de ses 13 vice-présidents
2015	Achèvement du PAPI d'intention et élaboration du PAPI complet

Où en est le PAPI d'intention après 18 mois ?



Le SMA, une structure dédiée à l'Argens et ses affluents

Pourquoi le SMA ?

La loi prévoit d'affecter aux communes, **avec transfert obligatoire aux intercommunalités**, la compétence de **Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)**. Les communes ont la possibilité de se rassembler au sein d'un syndicat pour gérer cette compétence de façon concertée. En effet, pour une gestion solidaire de l'amont à l'aval, la prévention des inondations nécessite un programme d'action à l'échelle du bassin versant.

La compétence GEMAPI sera donc transférée au SMA créé pour l'occasion. Ce dernier fédère les **74 communes du bassin versant** de l'Argens, représentées à terme par leurs structures intercommunales (communautés de communes et d'agglomérations).

Le SMA a ainsi absorbé les **syndicats préexistants** en charge de la Nartuby, de la basse vallée de l'Argens et du Cauron (cf. carte). Il reprend intégralement leurs missions de préservation et d'entretien des rivières et de leurs écosystèmes, tout en intégrant la problématique de la prévention du risque inondation.

Le SMA collabore avec le Conseil général du Var pour la suite du **PAPI d'intention** et l'élaboration du **PAPI complet**. À partir de **2016**, il portera sa mise en œuvre.

D'ici là, les élus du SMA devront définir les domaines de compétences qu'ils investiront dans les années à venir. Pour y parvenir, un schéma d'organisation des compétences locales de l'eau va être élaboré sur l'ensemble du bassin versant.



Les membres du Syndicat mixte de l'Argens

- Communes adhérentes au SMA
- Bassin versant de l'Argens et ses affluents
- Ex Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Cauron
- Ex Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nartuby
- Ex Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Cours Inférieur de l'Argens

Zoom sur la rencontre :

Destinée aux **élus et techniciens des communes et intercommunalités membres du SMA**, cette rencontre avait pour objectif de faire un point d'avancement sur les **programmes d'action en cours** et d'expliquer le contexte réglementaire de cette nouvelle compétence de **Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations**.

Philippe Marc, avocat spécialiste du droit de l'eau, a détaillé les différentes com-

posantes de la compétence GEMAPI. Celles-ci s'avèrent **complexes** à cause d'une **forte interaction** entre les actions qui seront de la **compétence du SMA** et celles qui relèveront de la **responsabilité de l'État ou d'autres acteurs du territoire**.

La réglementation sera certainement amenée à évoluer, tout comme les missions de la structure.

Les représentants des **services de l'État, de l'Agence de l'Eau, de la Région PACA**

et du Département du Var sont intervenus en précisant qu'ils soutiendraient les démarches engagées. Parallèlement, les porteurs de projets existants ont confirmé leur **volonté de partenariat** avec le syndicat.

Pour finir, le **président du SMA, O. Audibert-Troin**, a rappelé que la nouvelle structure intégrait déjà les **agents de l'ex syndicat de la Nartuby** et a évoqué le recrutement imminent d'un **directeur général**.

De gauche à droite :

- JM. Maurin, directeur de la DDTM du Var
- G. Berthaud, directrice régionale Agence de l'Eau
- O. Audibert-Troin, président du SMA
- S. Cavailles, sous-préfet de Draguignan
- F. Cazallier, vice-président du Conseil général du Var
- G. Verrhiest-Leblanc, DREAL PACA
- C. Fennira, Région PACA



Les avancées du PAPI

● MISE EN PLACE DE REPÈRES DE CRUE

Afficher le risque pour ne pas l'oublier

Pour développer et pérenniser la conscience du risque inondation sur le territoire et limiter les comportements dangereux, des repères de crues vont être installés par les communes. Ils témoigneront des hauteurs d'eau atteintes sur le bassin lors des inondations passées. Pour cela, un important travail de recueil de données est engagé. Un site internet interactif et accessible à tous recensera les repères installés et de nombreuses informations d'ici le début de l'année 2016.



● MAÎTRISE DES RUISSELLEMENTS URBAINS

Vers une meilleure compensation de l'imperméabilisation

Si le débordement des cours d'eau provoque des inondations, l'imperméabilisation des sols dans les zones urbaines est aussi à l'origine de forts ruissellements qui peuvent créer de graves dommages. Pour limiter ces phénomènes, le PAPI prévoit d'accompagner les communes dans la réalisation ou la mise à jour de leur schéma de gestion des eaux pluviales. Par ailleurs, des outils de communication à destination des professionnels de l'aménagement seront proposés afin d'assurer une meilleure prise en compte des ruissellements dans les nouveaux projets de construction.



● PRÉSERVATION DES TERRAINS AGRICOLES

Ralentir les ruissellements et favoriser l'infiltration

Le but de cette action, conduite par la Chambre d'agriculture du Var, est d'identifier et promouvoir les bonnes pratiques agricoles qui freinent les ruissellements et favorisent l'infiltration. Cela permet de réduire le risque inondation en aval tout en limitant les phénomènes d'érosion sur les parcelles. Pour cela, il est conseillé d'enherber entre les rangs, d'apporter des matières organiques, de planter perpendiculairement à la pente ou encore d'aménager des terrasses en restanques. Les enseignements tirés de cette étude, d'échanges avec de nombreux viticulteurs et d'essais sur une parcelle expérimentale seront traduits dans un document d'information destiné aux professionnels du secteur.

